

9-10 GEORGE V, A. 1919

dont vous vous y prendrez. Les arrangements sociaux et économiques que nous entreprenons de mettre en vigueur peuvent se régler en très peu de temps. De fait, ils s'ajustent d'eux-mêmes. Par exemple, supposons que l'Etat paye de forts salaires et qu'en plus il offre une mise à la pension sans réduction du salaire—cela ne serait pas économique au début—mais les choses s'ajusteraient au cours de peu d'années et se transformeraient en une politique économique par le fait que l'Etat recruterait les meilleurs employés que le pays peut produire. Très limité est le nombre de positions, si peu importantes soient-elles, dans le service ou ailleurs, ou un individu industriel et actif ne puisse pas apporter de grandes améliorations et produire des résultats qui auront une valeur économique. Si vous établissez un système de mise à la pension sans contribution, les choses auront une tendance à s'ajuster par compensation. En Angleterre, on a étudié cette question à fond. Il y avait là des départements qui se touchaient. Dans l'un, on avait le système de mise à la pension; dans l'autre, ce mode n'existait point, et cependant dans les deux départements on faisait le même genre de travaux. On en est arrivé à la conclusion que les fonctionnaires ayant droit à la mise à la pension consentent à travailler pour des salaires moindres que ceux que l'on paye dans les établissements où le mode de mise à la pension n'existe point.

*Le président :*

Q. Après tout, cela devient une question de savoir ce qui est le plus profitable à l'Etat?—R. Précisément, et cela, en envisageant la question largement, de tous les points de vue. Je crois qu'il y a une objection à une pension sans contribution. Personnellement, je ne suis pas en faveur de ce mode, bien que je crois qu'en général, il soit peut-être le plus économique. Mais il y a un point de vue. On peut douter qu'à la longue vos employés ne s'en fatigueront pas. D'abord, on éprouve un doute—d'ailleurs n'existe-t-il pas un fort courant d'opinion contre le Service civil? On dit que d'une certaine manière, les fonctionnaires vivent aux dépens du pays. Si l'on ajoute à cela un mode de mise à la pension sans contribution, les employés n'en sont pas contents et de nouveau les salaires sont maintenus—c'est l'expérience qu'on a faite en Angleterre—à une échelle plus basse que s'il en était autrement, et dans certains cas particuliers, alors que les hommes sont presque forcés de quitter leur emploi pour des raisons personnelles, il n'existe aucun moyen en vertu duquel ces employés puissent exiger une remise quelconque. Puisqu'ils n'ont rien contribué, ils ne peuvent pas réclamer de remise. Ce mode, appliqué dans les services des chemins de fer en Angleterre, n'a rien procuré de bon. Les hommes croient qu'ils ont droit à certaine reconnaissance lorsqu'ils se retirent mais, bien entendu, ils ne s'attendent point à toucher un plein salaire.

*M. Boys :*

Q. Vous favoriserez la mise à la retraite d'un fonctionnaire civil lorsqu'il est devenu vieux et le paiement d'une pension raisonnable?—R. Oui.

*Le président :*

Q. Après l'adoption d'un mode de mise à la pension, ne serait-il pas dans l'intérêt du pays et peut-être même du service qu'on prit un soin particulier d'exclure du service toute personne qui, à un âge trop précoce, deviendrait invalide pour des raisons de santé?—R. Oui.

Q. Recommanderiez-vous un examen médical tel que, par exemple, une compagnie d'assurance en exige?—R. Je ne crois pas qu'il serait nécessaire d'aller aussi loin qu'une compagnie d'assurance à ce sujet; mais certainement qu'on devrait examiner le candidat sur son état de santé. Il peut se faire qu'un homme ait quelque défaut physique; cela ne l'empêchera pas de donner des services excellents. Le cœur de cet homme

[M. A. D. Watson ]